PROJET EDUCATIF DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS

Grand Calais
Terres & Mers

76 boulevard Gambetta
62101 Calais Cedex

Tél : 03 21 19 55 00

Sommaire

I°) Définition du projet éducatif Page 5

a) Le projet éducatif
b) La vocation de la Communauté d'Agglomération du Calaisis

II°) Organisation et fonctionnement Pages 6 à 11

a) Organisation générale
b) Le public accueilli
c) Le fonctionnement général
d) Les moyens humains
e) Les moyens matériels
f) Les moyens financiers

III°) Les objectifs de la Communauté d'Agglomération du Calaisis Pages 12 à 14

a) Les objectifs généraux
b) Les objectifs éducatifs

IV°) Les modalités d'évaluation Pages 14 à 16

Annexes :

Démarche de projet du Centre de Loisirs Intercommunal

Signatures des élus en charge du Centre de Loisirs Intercommunal

I°) Définition du projet éducatif.

a) Le projet éducatif :

Qui est concerné par le projet éducatif ?

Le projet éducatif du Centre de Loisirs Intercommunal est écrit par l'organisateur c'est à dire la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

Le projet éducatif peut être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil de loisirs : les élus communautaire et municipaux, le Directeur du pôle Enfance et moyens communs, le coordonnateur, l'équipe de direction, les équipes d'animation et les parents.

Que trouve-t-on dans le projet éducatif ?

⇨ La vocation de la structure organisatrice :

Les objectifs principaux du Centre de Loisirs Intercommunal est d'accueillir en toute sécurité les enfants au sein d'une des 3 structures d'accueil de loisirs avec un personnel d'encadrement chargé d'animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités sportives, de loisirs et de plein air adaptées à leurs capacités et enfin d'être à l'écoute des besoins et attentes des enfants et des jeunes accueillis.
La principale vocation est de permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps de vacance agréable et divertissant tout en contribuant à son développement.

⇨ Le fonctionnement de la structure organisatrice :

Le Centre de Loisirs Intercommunal est reparti sur le territoire en 3 structures d'accueil de loisirs : Les Attaques, Hames-Boucres et Fréthun qui fonctionnent durant les vacances scolaires d'Hiver, de Printemps, de Juillet et d'Août.

⇨ Les divers moyens :

- → **Les ressources humaines et les missions de chacun.** (*Les élus, le Directeur du pôle Enfance et moyens communs, le coordonnateur jeunesse,* l'équipe de direction*, les équipes d'animation, le personnel de restauration, …*).
- → **Les moyens financiers** nécessaires à un fonctionnement optimal.
- → **Les moyens matériels** mis à disposition par les municipalités et la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

⇨ Les objectifs généraux et éducatifs :

L'action du Centre de Loisirs Intercommunal s'inscrit dans une politique enfance et jeunesse en faveur des enfants et définit ses objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement.

b) La vocation de la Communauté d'Agglomération du Calaisis :

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Calaisis organise le Centre de Loisirs Intercommunal durant les vacances scolaires d'Hiver, de Printemps et d'Eté.

L'objectif principal du Centre de Loisirs Intercommunal est d'accueillir les enfants du territoire ou en dehors du territoire au sein de l'une des structures d'accueil de loisirs et de permettre à chacun de vivre pleinement son temps de vacances.

II°) Organisation et fonctionnement.

a) Organisation générale :

Le Centre de Loisirs Intercommunal accueille principalement dans ses structures d'accueil de loisirs l'ensemble des enfants âgés de 4 à 15 ans révolus en début de session et dont les parents sont domiciliés dans l'une des 5 communes suivantes : Les Attaques, Fréthun, Hames-Boucres, Nielles-les-Calais et Escalles et, selon les places disponibles, aux autres enfants des autres communes de la Communauté d'Agglomération du Calaisis et aux extérieurs au territoire.

Organisation en 3 structures d'accueil de loisirs :

LES ATTAQUES
HAMES BOUCRES
FRETHUN

La Communauté d'Agglomération du Calaisis est reconnue comme l'unique organisatrice de toutes ces structures d'accueil de loisirs.
Cette organisation est reconnue par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas de Calais et la Caisse d'Allocations Familiales de Calais.

La Communauté d'Agglomération du Calaisis

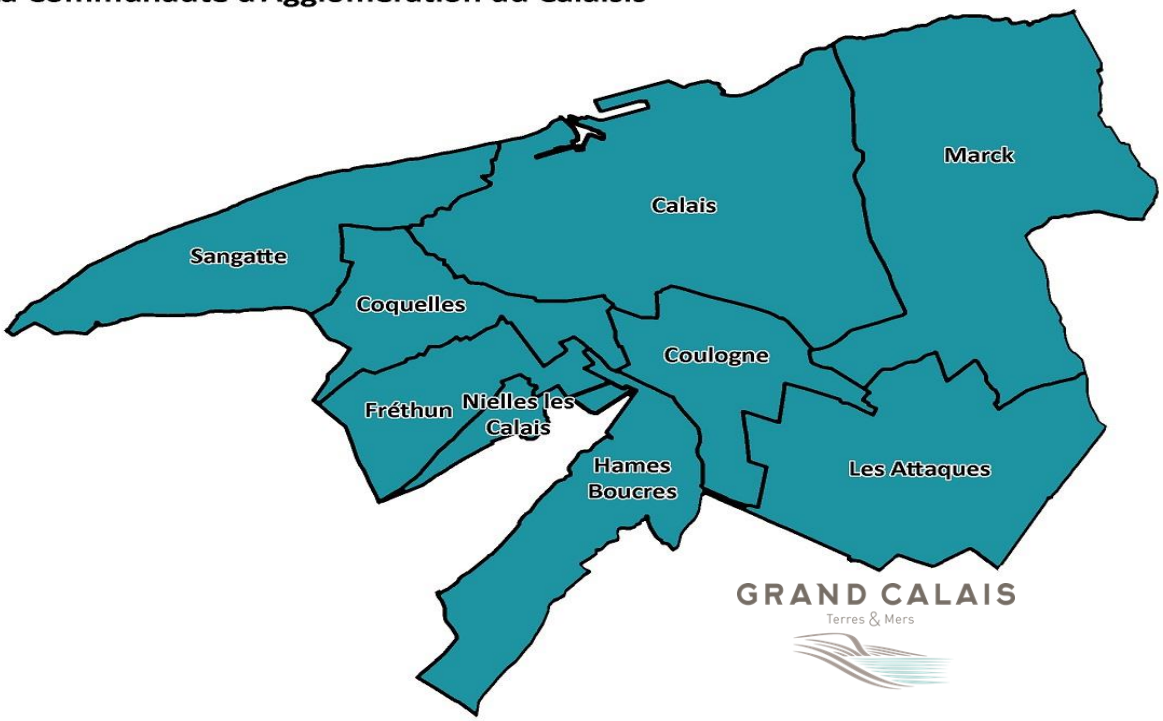

Les principaux interlocuteurs :

La Communauté d'Agglomération du Calaisis est une communauté d'agglomération regroupant plus de 100 000 habitants; cela implique **des interlocuteurs politiques** qui sont la Présidence de la Communauté d'Agglomération, les vices présidences, les conseillers communautaire, les élus de la commission Enfance et les élus municipaux.

Il y a également **des interlocuteurs techniques** qui sont principalement le Directeur du pôle Enfance et moyens communs, le coordonnateur, les agents territoriaux de la Communauté d'Agglomération, les agents territoriaux des communes, l'équipe de direction et les équipes d'animation.

Il y a bien évidemment **les familles et les enfants accueillis** au sein des différentes structures d'accueil de loisirs.

Organigramme de l'organisation :

L'organigramme reprend l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir dans le fonctionnement du Centre de Loisirs Intercommunal : la Présidente de la Communauté d'Agglomération, les Vices Présidents de la Communauté d'Agglomération, les conseillers communautaires de la Communauté d' Agglomération et les élus des communes associées mais également les agents territoriaux de la Communauté d' Agglomération du Calaisis et des communes associées.

C'est la Communauté d'Agglomération du Calaisis qui détient la compétence « Centre de Loisirs Sans Hébergement en milieu rural ».

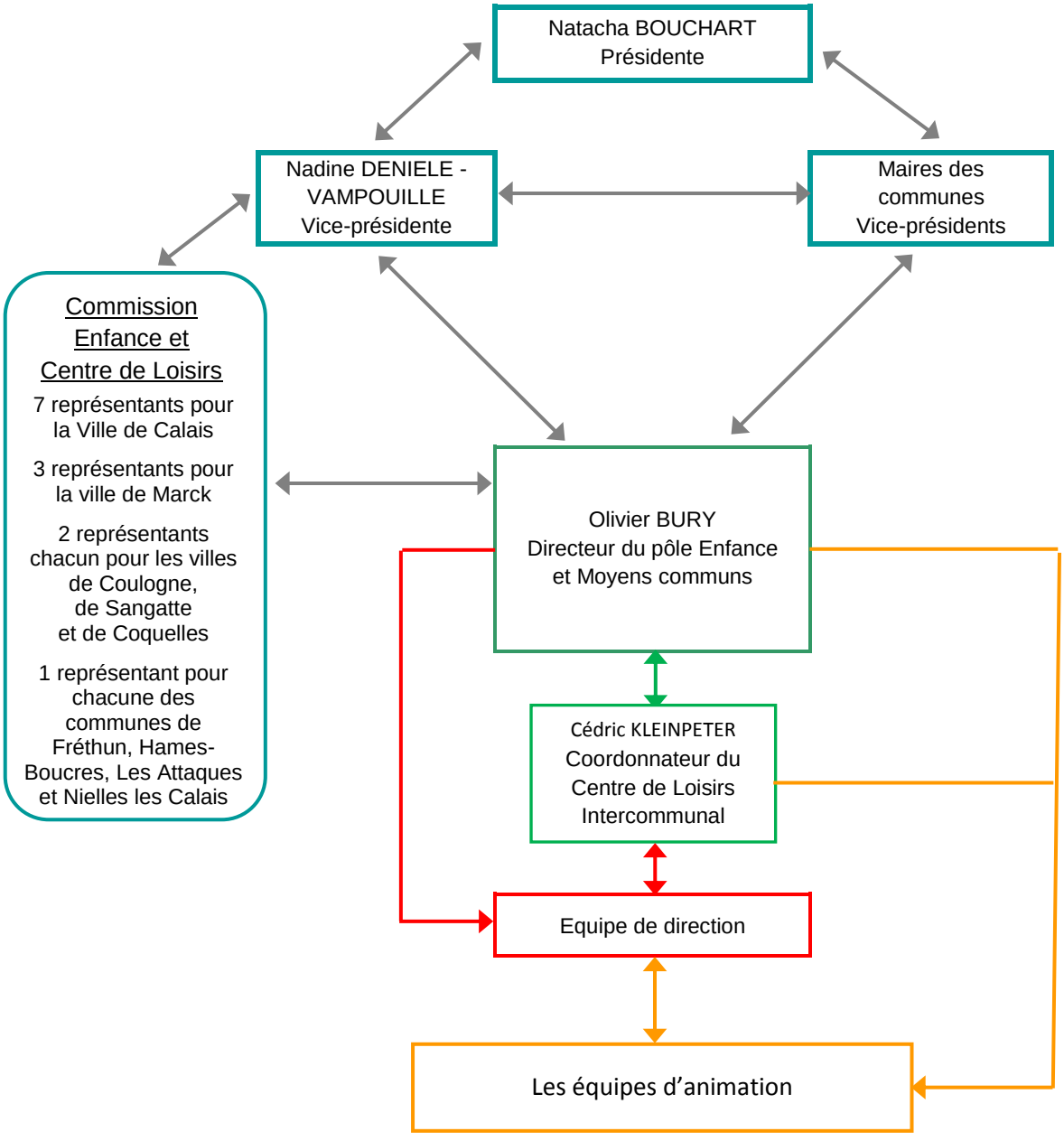

b) Le public accueilli :

Le Centre de Loisirs Intercommunal accueille les enfants âgés de 4 ans en début de session jusque 15 ans dont l'un des parents réside au sein des communes de Les Attaques, Hames-Boucres, Fréthun et Nielles-lès-Calais.
Les enfants résidant sur les autres communes de la Communauté d'Agglomération du Calaisis peuvent également bénéficier des fonctionnements des structures d'accueil de loisirs du Centre de Loisirs Intercommunal.
Les enfants dont les parents résident hors du territoire de la Communauté d'Agglomération du Calaisis pourront être accueillis sous réserve de place disponible.

Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle et les enfants présentant un handicap physique ou moral seront également accueillis avec les éventuelles prédispositions que nécessite un accueil de qualité et favoriser l'intégration.

c) Le fonctionnement général :

Le Centre de Loisirs Intercommunal s'organisent dans des locaux adaptés à l'accueil des mineurs et mis à disposition par les communes de Les Attaques, Hames-Boucres et Fréthun et cela durant les vacances scolaires d'Hiver, de Printemps et d'Eté.

	Vacances d'Hiver	Vacances de Printemps	Vacances de Juillet	Vacances d'Août
LES ATTAQUES	X	X	X	X
HAMES-BOUCRES	X	X	X	
FRETHUN	X	X	X	X

Les structures d'accueil de loisirs fonctionnent différemment selon les différentes sessions. Durant les sessions d'Hivers et de Printemps, elles s'organisent sur l'après-midi et durant les sessions d'été, elles se déroulent sur la journée complète avec possibilité d'un service péri accueil le matin et/ou le soir et un service de restauration le midi.

Sessions	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture	Services complémentaires
Session d'Hivers *Vacances scolaire de Février*	Du lundi au vendredi (*Hors jours férié*)	De 13h30 à 17h30	-
Session de Printemps *Vacances scolaire d'Avril*	Du lundi au vendredi (*Hors jours férié*)	De 13h30 à 17h30	-
Session de Juillet	Du lundi au vendredi	De 09h00 à 17h00	Service péri accueil (de *07h15 à 09h00 et de 17h00 à 18h00*) + Service restauration (de *12h00 à 14h00*)
Vacances d'Août	Du lundi au vendredi	De 09h00 à 17h00	Service péri accueil (de *07h15 à 09h00 et de 17h00 à 18h00*) + Service restauration (de *12h00 à 14h00*)

d) Les ressources humaines :

Chaque organisation nécessite des moyens humains indispensables à un service de qualité.

Pour cela, les ressources humaines mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Calaisis sont principalement le Directeur du pôle Enfance et moyens communs, le coordonnateur, l'équipe de direction, les équipes d'animation, le personnel technique communautaire et le personnel de restauration.

Les principales ressources humaines sont :

Le Directeur du Pôle Enfance et moyens communs :

- ⇨ Veiller à la cohérence du service proposé par le Centre de Loisirs Intercommunal.
- ⇨ Etre un interlocuteur privilégié entre les différents acteurs qu'impose l'organisation du Centre de Loisirs Intercommunal.

Le coordonnateur du Centre de Loisirs Intercommunal :

- ⇨ Animer les partenaires institutionnels et financiers (*la DDCS, la CAF, ...*)
- ⇨ Animer et faire respecter le projet éducatif.
- ⇨ Gérer et harmoniser administrativement le Centre de Loisirs Intercommunal.
- ⇨ Veiller au respect de la législation des accueils collectifs de mineurs.
- ⇨ Coordonner et harmoniser les actions dans un esprit communautaire.
- ⇨ Former et conseiller l'équipe de direction.
- ⇨ Assurer les moyens humains, matériels et financiers pour un fonctionnement optimal.

L'équipe de direction :

- ⇨ Animer et faire respecter les projets éducatif et pédagogique.
- ⇨ Assurer la sécurité physique et morale du public accueillis.
- ⇨ Assurer la gestion de la structure d'accueil de loisirs : gestion administrative, financière et matérielle.
- ⇨ Appliquer et respecter les instructions départementales.
- ⇨ Assurer le relais avec la Communauté d'Agglomération du Calaisis, les administrations de la Communauté d'Agglomération du Calaisis et les municipalités, les autres membres de l'équipe de direction, les familles et les mineurs accueillis.
- ⇨ Animer, former, accompagner et évaluer l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation :

- ⇨ Animer et respecter le projet pédagogique.
- ⇨ Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement des mineurs.
- ⇨ Assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent.
- ⇨ Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public.
- ⇨ Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.

Le personnel technique de la Communauté d'Agglomération :

- ⇨ Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement du Centre de Loisirs Intercommunal.

Le personnel de restauration :

- ⇨ Assurer la réglementation relative à l'hygiène alimentaire.
- ⇨ Assurer le service des repas.
- ⇨ Assurer le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé.

Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions. Cela permet une organisation cohérente et rationnelle.

En ce qui concerne l'équipe de direction, les équipes d'animation et le personnel de restauration, leur recrutement se fait selon toutes les dispositions légales.

e) Les moyens matériels

La Communauté d'Agglomération du Calaisis et les municipalités sont soucieuses du bon accueil des enfants qui fréquentent le Centre de Loisirs Intercommunal.

A cet effet, chaque collectivité s'efforce de donner les moyens matériels nécessaires.

Les municipalités mettent à disposition :

- ⇨ Des locaux aux normes de sécurité qui permettent le bon accueil des enfants et qui ont un agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. (*Écoles maternelles et/ou primaires, salle polyvalente, salle des fêtes, installation sportives, …*).
- ⇨ Une ligne téléphonique afin que la structure d'accueil de loisirs soit joignable à tout moment.
- ⇨ Un moyen de faire des impressions et des copies et du papier afin que l'équipe de direction puisse informer les parents et les enfants. (*plannings d'activités, …*).

La Communauté d'Agglomération du Calaisis met à disposition :

- ⇨ Du matériel d'investissement (*documentation et matériel pédagogique nécessaire pour la mise en place d'activité et de mini séjour, …*)
- ⇨ Du matériel pédagogique (*matériel sportif, matériel nécessaire à la réalisation d'activités manuelles, jeux de société, …*).

Chaque structure d'accueil de loisirs est indépendante en fonctionnement avec son matériel pédagogique. Cependant, le matériel peut être mutualisé pour des actions communes mais toujours dans le respect de sa bonne tenue.

f) Les moyens financiers :

La Communauté d'Agglomération du Calaisis met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement du Centre de Loisirs Intercommunal et à la réalisation des objectifs définis et aux actions menées.

Le budget de fonctionnement :

L'équipe de direction dispose d'un budget de fonctionnement propre à chaque structure d'accueil de loisirs. Ce budget de fonctionnement permet la prise en charge des prestataires d'activité à l'intérieur ou à l'extérieur, du transport nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat de matériel pédagogique.

Le budget complémentaire :

La Communauté d'Agglomération du Calaisis assume d'autres charges comme les charges salariales, les coûts des assurances, les éventuels investissements, …

En contrepartie de l'organisation du Centre de Loisirs Intercommunal, la Communauté d'Agglomération du Calaisis perçoit des subventions auprès de partenaires financiers et des participations familiales.

Les subventions des partenaires financiers :

La Communauté d'Agglomération du Calaisis perçoit essentiellement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales de Calais dans le cadre de sa contractualisation avec le Contrat Enfance Jeunesse et des Prestations de Services Ordinaire.
Dans le cadre d'actions ponctuelles, d'autres partenaires peuvent intervenir dans le financement des actions menées au sein du Centre de Loisirs Intercommunal (*la Région Nord Pas de Calais, le Département du Pas de Calais, …*).

Les participations familiales :

La Communauté d'Agglomération du Calaisis fixe la participation familiale par délibération et prend en compte les différentes modalités de fonctionnement des sessions.
De plus, elle applique des tarifs accessibles et dégressifs en fonction du quotient familiale et du nombre d'enfant inscrit.

Diverses redevances sont demandées aux familles :

- ⇨Une redevance d'accueil afin de prendre en charge l'inscription de l'enfant.
- ⇨Une redevance restauration afin de prendre en charge le service restauration.
- ⇨Une redevance péri accueil afin de prendre en charge le service péri accueil.

La participation financière de la Communauté d'Agglomération du Calaisis :

Malgré les subventions des partenaires financiers et les participations familiales, la Communauté d'Agglomération du Calaisis intervient financièrement et de façon équitable pour le bon fonctionnement de chaque structure d'accueil de loisirs.

III°) Les objectifs généraux et éducatifs de la Communauté d'Agglomération du Calaisis :

a) Les objectifs généraux :

Le Centre de Loisirs Intercommunal doit permettre :

- ⇨ **L'accueil des enfants des communes qui composent la Communauté d'Agglomération du Calaisis** sur trois structures d'accueil de loisirs situé sur les communes de Les Attaques, Hames-Boucres et Fréthun.

- ⇨ **Le développement de l'esprit communautaire** c'est-à-dire que l'équipe de direction et les équipes d'animation doivent travailler ensemble et mettre en place des rencontres entre les différents enfants de chaque structure d'accueil de loisirs.

- ⇨ **La mutualisation des moyens humains, financiers et matériels**, notamment la mutualisation des moyens de transports et l'accès à des activités communes pour les enfants des trois structures d'accueil de loisirs.

b) Les objectifs éducatifs

L'action du Centre de Loisirs Intercommunal s'inscrit dans la politique en faveur des enfants et peut se définir en principes éducatifs :

Favoriser le développement et l'autonomie du jeune et de l'enfant :

Le développement du jeune et de l'enfant doit être entrepris dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge. Ainsi une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mise en œuvre dans les projets de structure et chaque activité doit être réfléchie dans cette optique. Le développement de l'enfant passe aussi par des activités à caractère éducatif de quelque nature que ce soit (*culturel, sportif, manuel, …*).
La recherche d'autonomie doit également permettre aux jeunes et aux enfants de maîtriser la réalité extérieure et d'être acteur de son développement. Cela amènera l'enfant à cultiver son esprit critique et à faire des choix.

Favoriser les relations et les échanges :

Par des projets d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité, le Centre de Loisirs Intercommunal doit favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle. Il peut également favoriser les relations entre les générations à travers des projets d'animation ou des échanges avec les parents, des associations et des structures de nos aînés. Enfin, on peut initier à l'apprentissage et à l'expérimentation de la démocratie afin d'élargir la réflexion du jeune et de l'enfant.

Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé :

Ces notions doivent amener l'enfant à découvrir de nouvelles saveurs et de nouveaux goûts lors des repas du midi, lors d'activités culinaires ou durant les repas des mini séjours. Les structures d'accueil de loisirs s'efforceront d'apprendre à l'enfant à structurer son alimentation sur la journée (*un bon goûter, dangers du grignotage, dangers des aliments gras et sucrés, …*). Le fait d'élaborer des projets qui associeraient l'hygiène et la santé permettra à l'enfant de prendre conscience de l'importance du bien vivre.

Prendre en compte les besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans :

L'enfant de moins de 6 ans est une personne à part entière qui a le droit au respect et qui se doit d'avoir des attentions spécifiques.
Les équipes d'animation devront prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective, qu'impose la prise en charge de ce public. L'enfant découvrant souvent un nouveau milieu, il leur faudra prendre en compte les rythmes de vie des petits et notamment leur besoin de repos dans un local calme. Plus généralement, c'est bien la structure d'accueil de loisirs et ses équipes qui devront s'adapter à ce public et non l'inverse.

Ces principes éducatifs s'articulent essentiellement autour de 3 axes fondamentaux :

L'épanouissement de l'enfant :

Le Centre de Loisirs Intercommunal aidera l'enfant à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et de ses besoins tout en lui permettant de se dépenser et de se dépasser. La structure d'accueil de loisirs est un espace où les enfants sont au cœur de toutes les préoccupations. Ils y viennent pour s'amuser et s'épanouir; il faut donc faire en sorte que la structure d'accueil de loisirs ne soit pas un lieu contraignant mais un lieu agréable synonyme d'amusement et de dépaysement.

Pour cela, des projets d'animation particuliers et de nombreuses activités éducatives permettront aux enfants de sortir du cadre culturel ou géographique qu'ils connaissent. Les équipes d'animation veilleront à placer l'enfant en position de faire des choix sur ses loisirs; ils devront donc être force de proposition et d'innovation.

L'épanouissement de l'enfant c'est aussi de privilégier les moments de vie collective où il est avec ses pairs et peut jouer avec eux. C'est surtout pour cette raison que les enfants viennent à la structure d'accueil de loisirs : pour être avec leurs « copains » et faire des rencontres. Fort de ce constat, il faut que tous les enfants, sans exception, puissent entrer dans les activités proposées, quelles que soient leurs capacités. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer chaque enfant au groupe auquel il appartient dans le respect des différences et des individualités.
Enfin le fait de participer à des activités communes avec les enfants des autres structures d'accueil de loisirs lui fera prendre conscience qu'il appartient à un espace communautaire.

Le Respect :

Les structures d'accueil de loisirs du Centre de Loisirs Intercommunal sont des lieux de vie qui ne peuvent fonctionner correctement que si les règles de vie en collectivité ont été établies et respectées par tous (*enfants comme adultes*). Il ne faut pas en faire pour les enfants un prolongement de l'école d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux fréquente déjà les locaux d'accueil tout au long de l'année et aspire à autre chose durant leurs vacances.

La relation enfant / adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel. Cela implique que chacun ait des droits mais aussi des devoirs l'un envers l'autre :

- ✓ Pour les enfants, il s'agit de respecter les autres enfants, en acceptant leurs différences ou leurs divergences d'opinions, mais aussi l'ensemble des adultes qui travaillent au sein des structures d'accueil de loisirs. Enfin, ils doivent également respecter les locaux et le matériel.
- ✓ Pour les adultes, un comportement responsable est exigé en présence des enfants. L'animateur n'est pas un "copain" ni un "professeur" mais il doit montrer l'exemple. De plus, il est le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui lui sont confiés. Cela passe par certaines interdictions évidentes (*user de la force, fumer, téléphoner sans raison professionnelle, …*) et l'emploi d'un langage adapté.

L'aspect éducatif :

- ✓ Par les activités qu'elle propose, la structure d'accueil de loisirs est pour les enfants une ouverture sur le monde et sur la société et elle doit donc contribuer à former leur jugement critique et leur capacité à vivre ensemble. Etre citoyen, pour l'enfant, c'est donc prendre conscience du monde qui l'entoure et y agir.
- ✓ Le respect des règles de sécurité en toute occasion est important, notamment les règles de sécurité routière lors de déplacement à pied ou à vélo (*marcher en rang et sur le trottoir, traverser quand les animateurs le préconisent, écouter les consignes de sécurité lors des sorties vélo, …*).
- ✓ La sensibilisation aux problèmes environnementaux permet de développer l'écocitoyenneté (*respecter notre environnement naturel, recycler les déchets, économiser l'énergie…*)
- ✓ Les temps de repas (*goûter, repas du midi, …*) sont des moments privilégiés. Ils doivent permettre à l'enfant de manger de façon variée, de respecter les notions d'hygiène alimentaire et corporelle, d'avoir une bonne tenue à table, …
- ✓ La solidarité intergénérationnelle permet à chaque génération d'apprendre à se comprendre et à vivre ensemble.
  - Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes d'un certain âge et / ou porteur de handicap.
  - Amener les enfants et les jeunes à s'intéresser et à tisser des relations de confiance avec les autres générations. Par le biais d'actions intergénérationnelles, on peut créer un monde de convivialité entre les générations.
- ✓ La solidarité en direction des populations fragilisées permet aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir sur les soucis de vie que certains peuvent rencontrer.
  - Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des populations fragilisées.
  - Amener les enfants et les jeunes à monter des actions en direction de ces populations avec l'objectif de leur faire découvrir les avantages de nos structures éducatives.

IV°) Les modalités d'évaluation

L'intérêt pour la Communauté d'Agglomération du Calaisis d'évaluer le service que proposent le Centre de Loisirs Intercommunal est d'abord de savoir si les enfants s'épanouissent et s'enrichissent au sein des structures d'accueil de loisirs.

Ensuite, c'est de connaitre si les objectifs fixés sont atteints.

Enfin, l'évaluation du Centre de Loisirs Intercommunal permet d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès de ses partenaires institutionnels et financiers.

Les différents niveaux d'évaluation sont : l'évaluation du fonctionnement global des structures d'accueil de loisirs et des actions menées, l'évaluation du personnel qui intervient, l'évaluation des prestataires de service.

Les évaluations se font conjointement entre les élus et le Directeur du Pôle Enfance et moyens communs. Elle s'effectue également en collaboration entre le Directeur du Pôle Enfance et moyens communs, le coordonnateur et l'équipe de direction.
Les évaluations ont pour but d'améliorer la qualité de service du Centre de Loisirs Intercommunal et elle commence dès le début de la préparation de la session jusqu'au dernier jour de fonctionnement.

L’évaluation des structures d'accueil de loisirs :

Les structures d'accueil de loisirs sont évaluées à chaque session organisée et un bilan pédagogique est réalisé. Les élus communautaires ou communaux peuvent aussi faire part de leur constat et de leurs propositions.

Les bilans de chaque structure d'accueil de loisirs permettent d'évaluer :

- ⇨ Les objectifs pédagogiques fixés en début de session,
- ⇨ Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles,
- ⇨ Le personnel évoluant dans le cadre du Centre de Loisirs Intercommunal,
- ⇨ Les prestataires de services (*transport, restauration, …*).

L’évaluation du personnel encadrant :

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les missions qui lui ont été confiées.

L’évaluation de l’équipe de direction :

L'équipe de direction est évaluée par le coordonnateur à l'aide d'une grille d'évaluation et des éventuels retours des élus et des parents.

L'évaluation de l'équipe de direction permet de savoir si elle est compétente à :

- ⇨ Préparer et organiser une session,
- ⇨ Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation,
- ⇨ Assurer la gestion administrative et financière,
- ⇨ Assurer la sécurité des enfants accueillis, …

L'équipe de direction peut être force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation du Centre de Loisirs Intercommunal de la Communauté d’Agglomération du Calaisis.

L’évaluation des animateurs :

Les animateurs sont évalués par l'équipe de direction à l'aide d'une grille d'évaluation et des retours des élus, du coordonnateur jeunesse et des parents.

Des entretiens et des réunions de fin de journée permettent l’évaluation :

- ⇨ De la pédagogie mis en place,
- ⇨ Du projet d'animation,
- ⇨ Du rythme de la journée,
- ⇨ De l’implication et du comportement des animateurs,
- ⇨ Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles.

Les animateurs peuvent être force de proposition pour des projets d'animation innovants et motivants.

L’évaluation avec les enfants :

Il est nécessaire d’avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement de la session tant sur le déroulement de la structure d’accueil de loisirs (*activités, sorties, ...*) que sur la vie collective et quotidienne.
Pour cela, des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s’exprimer sur le déroulement ou sur des éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs.
L’équipe de direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre enfants ou entre enfants et animateurs.

L’évaluation des prestataires de service :

L’évaluation des prestataires de service permet de réajuster la qualité des prestations demandées.

L’évaluation de la prestation transport :

Le coordonnateur du Centre de Loisirs Intercommunal et l'équipe de direction évaluent le prestataire transport afin de savoir si la prestation est correctement menée avec toutes les règles de sécurités que nécessitent le transport de personnes et le respect des horaires contractualisés.

L’évaluation de la prestation restauration :

Le coordonnateur du Centre de Loisirs Intercommunal et l'équipe de direction évaluent la prestation restauration afin de connaitre si elle répond aux normes d'hygiène et santé alimentaire et si elle est adaptée aux enfants accueillis.

L’évaluation des prestataires de sorties ludiques et culturelles :

Le coordonnateur du Centre de Loisirs Intercommunal, l'équipe de direction, les équipes d'animation et les enfants évaluent les sorties ludiques et culturelles afin de reconduire ou non la prestation.
Une sortie ludique et culturelle doit être mise en place avec toutes les consignes de sécurité et doit être adaptée à l'âge de l'enfant qui la pratique.

ANNEXES

LA DEMARCHE DE PROJET DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS

GRAND CALAIS

Terres & Mers

Le Centre de Loisirs Intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Calaisis est animés par divers projets qui sont transversales les uns aux autres et qui apporte de la cohérence aux animations proposées aux mineurs accueillis.

L'équipe de direction et les équipes d'animation sont les acteurs privilégiés des divers projets qui animent les structures d'accueil de loisirs.

Le Centre de Loisirs Intercommunal est orienté par plusieurs projets :

LE PROJET EDUCATIF
(*La Communauté d'Agglomération du Calaisis*)

↓

LE PROJET PEDAGOGIQUE
(*L'équipe de direction et les équipes d'animations*)

↓

LE PROJET D'ANIMATION
(*Les équipes d'animation*)

Modele de schema de liaison entre Projet Educatif et Projet Pedagogique

PROJET EDUCATIF

VOCATION ET VALEURS DE LA STRUCTURE

OBJECTIFS EDUCATIFS
① ② ③ ④ ⑤

MOYENS MIS EN PLACE
- ✧ Locaux
- ✧ Matériels
- ✧ Encadrements – formation
- ✧ Equipements

CRITERES D'EVALUATION

L'Organisateur

→

PROJET PEDAGOGIQUE

DIAGNOSTIC INITIAL
- ✧ Le public accueilli
- ✧ Les conditions d'accueil
- ✧ La qualification
- ✧ Les ressources matérielles

RAPPEL DES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR
OBJECTIF ①
- ➢Déclinaison pédagogique proposée

OBJECTIF ②
- ➢Déclinaison pédagogique proposée

OBJECTIF ②
- ➢Déclinaison pédagogique proposée…

ORGANISATION INTERNE

EVALUATION DE LA PERTINENCE DU PROJET

Le Directeur(trice)

Le projet éducatif

Qui est concerné par le projet éducatif

Le projet éducatif du Centre de Loisirs Intercommunal est écrit par l'organisateur c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

Le projet éducatif peut être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil de loisirs: les élus communautaire et municipaux, le Directeur du pôle Enfance et moyens communs, le coordonnateur, l'équipe de direction, les équipes d'animation et les parents.

Que trouve-t-on dans le projet éducatif

- ***La vocation de la structure organisatrice :***

  Les objectifs principaux du Centre de Loisirs Intercommunal est de rassembler les enfants au sein d'une structure d'accueil de loisirs et de mettre à leur disposition un personnel d'encadrement chargé d'animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités sportives, de loisirs et de plein air adaptées à leurs capacités et enfin d'être à l'écoute des besoins et attentes des enfants et des jeunes accueillis.
  Cela doit permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps de vacance agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation.

- ***Le fonctionnement de la structure organisatrice :***

  Le Centre de Loisirs Intercommunal est repartis sur le territoire en 3 structures d'accueil de loisirs : Les Attaques, Hames-Boucres et Fréthun qui fonctionnent durant les vacances scolaires de Février, Avril, Juillet et Août.

- ***Les divers moyens :***

  - ⇨ Les ressources humaines et les missions de chacun.
  - ⇨ Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement.
  - ⇨ Les moyens matériels mis à disposition par les municipalités et la Communauté d'Agglomération du Calaisis.
  - ⇨ Les dates et horaires de fonctionnement des diverses structures d'accueil de loisirs.

- **Les objectifs généraux et éducatifs :**

  L'action du Centre de Loisirs Intercommunal s'inscrit dans une politique jeunesse en faveur des enfants et définit ses objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement.

Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant.

Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé.

Prendre en compte des besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans.

Favoriser les relations et les échanges

Le Respect.

L'aspect éducatif

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique de la structure d'accueil de loisirs est écrit par l'équipe pédagogique c'est-à-dire le directeur et les animateurs.

Le projet pédagogique est validé par l'organisateur et peut être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil de loisirs : les élus communautaire et municipaux, le Directeur du pôle Enfance et moyens communs, le coordonnateur, l'équipe de direction, les équipes d'animation et les parents.

Que trouve-t-on dans le projet pédagogique

- ***Le fonctionnement général de la structure d'accueil de loisirs :***
  - ⇨ Description de l'implantation et des locaux.
  - ⇨ La période et les horaires d'ouverture.
  - ⇨ Les tarifications selon des critères prédéfinis.
  - ⇨ Les responsabilités de la structure d'accueil de loisirs.
  - ⇨ Description d'une journée type.
  - ⇨ Le public accueilli (*son âge et ses attentes*).

- ***L'équipe pédagogique :***
  - ⇨ Composition de l'équipe pédagogique (*nombre de directeurs et d'animateurs avec leurs qualifications*).
  - ⇨ Description des rôles et fonctions de l'équipe de direction.
  - ⇨ Description des rôles et fonctions de l'équipe d'animation.
  - ⇨ Description des rôles et fonctions du personnel municipal.
  - ⇨ Description des rôles que peuvent tenir les parents.

- ***Les activités et sorties ludiques et culturelles :***
  - ⇨ Description de la préparation des activités de la structure d'accueil.
  - ⇨ Description des activités mises en place.

> *Le jeu est une activité de découverte liée à la capacité de l'animateur à entrer dans un mode de communication adapté à chaque enfant.*
>
> *Le jeu peut se présenter sous différentes formes qui varient en fonction de ce que l'animateur souhaite apporter à l'enfant.*

- ***Les moyens de communication :***
  - ⇨ Entre la structure d'accueil de loisirs et l'extérieur,
  - ⇨ Entre l'équipe pédagogique et les familles (*discussion, rencontre et disponibilité*),
  - ⇨ Entre l'équipe pédagogique (*réunions de préparation et réunions de fin de journée*).
  - ⇨ Entre les enfants et l'équipe pédagogique (*les animateurs doivent être à l'écoute et comprendre les besoins et les attentes de son public, les enfants peuvent s'exprimer librement*).

- **Les objectifs pédagogiques :**

  En pédagogie, un objectif est un énoncé d'intention décrivant ce que l'apprenant saura (*ou saura faire*) après apprentissage.

Un objectif pédagogique décrit une compétence ou un ensemble de compétences que l'apprenant doit acquérir au terme d'une séquence d'apprentissage.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES FERONT L'OBJET D'UN TRAVAIL DE CONCERTATION ENTRE L'EQUIPE DE DIRECTION ET L'EQUIPE D'ANIMATION.

EXEMPLES D'OBJECTIFS EDUCATIFS :

- ✓ Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (*capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité, …*).
- ✓ Permettre à l'enfant de développer son esprit critique et de faire son choix.
- ✓ Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie.
- ✓ Favoriser les liens intergénérationnels.
- ✓ Favoriser l'éducation à l'environnement

EXEMPLES DE DECLINAISONS D'OBJECTIFS EDUCATIFS :*

- ✓ Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide :
  - Négocier les règles de vie au quotidien,
  - Accompagner les jeunes et les enfants dans la préparation d'activités en autonomie,
  - Proposer des activités de solidarité.
- ✓ Favoriser l'acceptation de la différence :
  - Mise en place d'activités incitant à la mixité fille et garçon et les passerelles entre les tranches d'âge.
  - Sensibiliser à différentes cultures par des activités de contes, de cinéma…
- ✓ Favoriser la participation des jeunes et des enfants dans les activités de la vie quotidienne :
  - Organiser des moments de débats et de régulation réguliers,
  - Instaurer des relations de confiance,
  - Informer sur la nature et le déroulement des activités.
- ✓ Faciliter l'implication des familles :
  - Proposer un accueil thé ou café,
  - Associer certains parents aux activités pratiquées (*sorties, activités manuelles, …*),
  - Envoyer un journal du centre,

Les objectifs pédagogiques sont la déclinaison des objectifs éducatifs c'est-à-dire que les objectifs pédagogiques répondent aux objectifs éducatifs.

L'élaboration des objectifs pédagogiques permet de donner un sens aux activités qui seront mises en place.

Le projet d'animation

Qu'est-ce qu'un projet d'animation

Un projet d'animation regroupe un ensemble d'activités, d'animations et de sorties éducatives en lien avec un objectif pédagogique décrit dans le projet pédagogique de la structure d'accueil de loisirs.

Le projet d'animation a donc pour but de développer une capacité, une compétence, un savoir chez l'enfant. Les activités du projet ont donc une raison commune et doivent être programmées avec logique.

Que trouve-t-on dans le projet d'animation

- ***Le temps :***
  - ⇨ La durée et les temps de préparation.
  - ⇨ La durée du projet (*une semaine, un mois, …*).
  - ⇨ L'échéancier du projet.
- ***Le lieu :***
  - ⇨ Le ou les lieux de déroulement du projet.
  - ⇨ Le lieu de "replis" en cas d'imprévu.
- ***L'organisation :***
  - ⇨ La sensibilisation.
  - ⇨ Les animateurs concernés.
  - ⇨ Définition des rôles de chacun.
  - ⇨ Les activités prévues et leurs contenus.
  - ⇨ A qui s'adresse-t-il ?
  - ⇨ Le matériel nécessaire.
  - ⇨ Le projet porte-t-il un nom ?
- ***Les objectifs :***
  - ⇨ Ils découlent de ceux du projet pédagogique.
  - ⇨ Quels sont-ils ?
  - ⇨ Pourquoi ?
  - ⇨ Comment les atteindre ?
  - ⇨ Sont-ils réalisables ?
- ***L'évaluation :***
  - ⇨ Elle peut être faite avec les enfants.
  - ⇨ Quand sont prévus les temps d'évaluation ?
  - ⇨ Comment se fait l'évaluation, quels sont les outils ?

Des outils ont été élaborés pour les animateurs afin de faciliter la réalisation de leur projet d'animation :

- ☞ Une fiche Projet d'Animation
- ☞ Une fiche de préparation du Projet d'Activité.

GRAND CALAIS
Terres & Mers

Fiche Projet d'Animation

Un projet d'animation regroupe un ensemble d'activités, d'animation et de sorties éducatives en lien avec un objectif pédagogique décrit dans le projet de la structure d'accueil de loisirs. Le projet d'animation a donc pour but de développer une capacité, une compétence, un savoir chez l'enfant. Les activités du projet d'animation ont donc une raison commune et doivent être programmées avec logique.

Nom de mon projet :

Ce que je veux développer chez l'enfant, ce que je veux lui faire découvrir, l'objectif visé :

Activité n°1 :

Activité n°2 :

Activité n°3 :

Activité n°4 :

Sortie ludique n°1 :

Sortie ludique n°2 :

GRAND CALAIS
Terres & Mers

Fiche de préparation de l'activité

Intitulé de l'activité				
Type d'activité	Petit Jeux ☐	Grand Jeux ☐	Jeux Chanté ☐	Autre :
Tranche d'âge	4 - 6 ans ☐	7 - 8 ans ☐	9 - 10 ans ☐	+ 10 ans ☐
Nombre d'enfants				
Nombre d'animateurs				
Le lieu de l'activité				
Date(s) et horaire(s) de l'activité				
Le ou les partenaires *-> Centre de loisirs* *-> Intervenant, …*				
Les objectifs de l'activité *-> les savoirs,* *-> les savoir-faire,* *-> les savoir être* *-> les savoirs faire faire.*				

Le déroulement de l'activité *-> la mise en place,* *-> la trame,* *-> les éventuels ateliers à mettre en place,* *-> la méthode de constitution des équipes,* *-> le décompte des points,* *-> la trame de fin, …*	
Les consignes de sécurité liées à l'activité	
Le matériel nécessaire à la réalisation de l'activité	

Evaluation de l'activité *->les objectifs ont été atteints totalement, partiellement ou pas du tout;* *-> les points positifs,* *-> les points négatifs,* *-> les points à améliorer,* *->l'activité était en cohérence avec l'âge des enfants, …*	

Prénom et nom du ou des animateur(s) qui ont proposé cette fiche de préparation :

Appréciation du directeur :

SIGNATURES DES ELUS EN CHARGE DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CALAISIS

La Présidente de
Communauté d'Agglomération du Calaisis

Natacha BOUCHART

La Vice-Présidente en charge
de la compétence
Centre de Loisirs Intercommunal

Nadine DENIELE - VAMPOUILLE